



Procès-Verbal Comité directeur du 19 septembre 2022.

-----oOo-----

Le 19 septembre 2022 à 18h30, au stand 60 Bd Jean Jaurès à Rognac, le Comité directeur du « Tir Sportif Rognac » s'est réuni suite à la convocation du Président en date du 16 septembre 2022.

La réunion est présidée par M. DEMON en sa qualité de Président.  
Le secrétariat est assuré par M. BORGHESI en sa qualité de Secrétaire général.

**Sont présents :**

Marc DEMON, Président,  
David BORGHESI, Secrétaire général,  
Jean-Dominique FRANCHI, Trésorier,  
Fabrice MALDAGUE,  
Marie PORTELLI,  
Patrice REYNIER (arrivé vers 19h00).

**Sont absents :**

Lionel FERNANDEZ, excusé,  
Tom PERRONNET,  
Jean-Pierre REYNIER.

Six (6) membres sur neuf (9) composant le Comité directeur sont présents. Le quorum d'un tiers fixé par les statuts de l'association est atteint. La réunion peut valablement se tenir.

Le président énonce l'ordre du jour de la réunion :

**Remboursement du déplacement aux CDF 25M**  
**Réunion de rentrée sportive du 30 septembre 2022**  
**Tournoi de Rognac**  
**Challenge « les 9 heures de Rognac »**

-----oOo-----

Tir Sportif Rognac

Siège social :

Agrément Jeunesse et Sport N° 1752 S/99  
N° SIRET : 481 438 232 00011 APE : 9312Z  
60 Boulevard Jean JAURES 13340 ROGNAC  
Tel 06 63 90 48 94 / Mél : [tirsportifasr@free.fr](mailto:tirsportifasr@free.fr)

## **Remboursement du déplacement aux CDF 25M**

Le Président ouvre la réunion et remercie les membres présents.

Le Comité directeur aborde la question du remboursement des frais de déplacement aux championnats de France 25M à Volmerange-les-Mines et arrête la décision suivante :

- Prise en charge des frais de péage et de carburant sur justificatif
- Remboursement de l'hébergement sur la base d'un justificatif avec un plafond fixé à 50 euros par nuit.

## **Réunion de rentrée sportive du 30 septembre 2022**

Comme suite à la réunion du 29/08/2022, le Comité directeur aborde la question de l'organisation d'une réunion d'information portant sur la nouvelle saison sportive. Le but est de présenter à l'ensemble des licenciés et parents de l'école de tir le calendrier des compétitions, les modalités de participation aux championnats et celles relatives au remboursement des frais de déplacement et recenser les compétiteurs pour la saison 2022-2023.

La date est fixée au vendredi 30 septembre à 18h30 au club après l'entraînement de l'EDT. Un mail sera envoyé aux membres.

S'agissant des frais de déplacement, le Comité directeur rappelle que l'hébergement dans un gîte, partagé par l'ensemble des compétiteurs majeurs et mineurs, reste le principe de tout déplacement du TSR aux championnats de France. Dans ce cas, le club prend en charge la totalité des frais d'hébergement. Pour les tireurs mineurs, le TSR prend également en charge les frais d'hébergement d'un seul parent accompagnateur. Les autres membres de la famille devront payer leur part.

Pour les compétiteurs majeurs ou mineurs qui désirent se loger par leurs propres moyens auront leurs frais d'hébergement remboursés sur la base de ce que coûte une nuit par tireur dans le gîte.

S'agissant du déplacement, les frais de péage et de carburant sont pris en charge sur justificatif (ticket prouvant le plein au départ et ticket du plein au retour) ;

Enfin le Comité directeur rappelle que les frais de repas restent à la charge des compétiteurs.

## **Tournoi de Rognac**

Comme suite à la décision lors de la précédente réunion du Comité directeur, le TSR confirme qu'il ne participera plus au Tournoi de l'Amitié sous son format actuel en raison de la désaffectation de la plupart des clubs participants et de la faible rentabilité que cette compétition amicale procure.

Le Comité directeur entérine le format d'une nouvelle compétition organisée en propre.

Tir Sportif Rognac

Siège social :

Agrément Jeunesse et Sport N° 1752 S/99  
N° SIRET : 481 438 232 00011 APE : 9312Z  
60 Boulevard Jean JAURES 13340 ROGNAC  
Tel 06 63 90 48 94 / Mél : [tirsportifasr@free.fr](mailto:tirsportifasr@free.fr)

Cette compétition conserve le format du tournoi de l'Amitié (précision, standard et vitesse) proposé sur un week-end complet

L'inscription sera de 15 euros maximum (rappel : 7 € la précision et 4 € le standard et la vitesse).

Cette compétition sera organisée les week-ends des 19 et 20 novembre 2022 et 21 et 22 janvier 2023.

### **Challenge « les 9 heures de Rognac »**

Le Comité directeur valide l'organisation de la seconde édition des « 9 heures de Rognac ».

La date est fixée le dimanche 5 mars 2023.

### **Autres points**

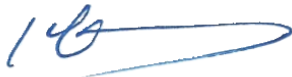
Le Président évoque la question du Site internet et en particulier sur la possibilité d'externaliser sa conception auprès d'un proche d'un parent licencié. A voir.

Copie est adressée aux membres du comité par courriel.

Fait à Rognac, le 19 septembre 2022.

Le Président  
Marc DEMON

Le secrétaire général  
David BORGHESI



Tir Sportif Rognac

Siège social :

Agrément Jeunesse et Sport N° 1752 S/99  
N° SIRET : 481 438 232 00011 APE : 9312Z  
60 Boulevard Jean JAURES 13340 ROGNAC  
Tel 06 63 90 48 94 / Mél : [tirsportifasr@free.fr](mailto:tirsportifasr@free.fr)